



Montreuil, le 13 novembre 2023

## Déclaration liminaire de la formation spécialisée du CSA-SCR

## Monsieur le Président,

Nous sommes réunis pour cette troisième formation spécialisée du CSA-SCR dont les sujets ne manquent pas.

Si nous pouvons nous réjouir de pouvoir ENFIN examiner le projet du nouveau règlement intérieur, nous déplorons le recul des droits syndicaux qui y sont actés. En effet, l'article 18 prévoit un temps dédié à la préparation et au compte-rendu des réunions désormais égal à la durée prévisible de la réunion. Si sur le papier, ce temps peut être considéré comme suffisant, il n'en est rien, eu égard à la densité des sujets abordés lors de nos instances.

En outre, nous tenons à signaler le rôle du secrétaire adjoint pour lequel aucun temps n'est prévu pour l'établissement du procès – verbal. Or ce dernier est de plus en plus étoffé. Le secrétaire adjoint s'assure auprès des autres organisations syndicales de la bonne reprise des échanges, ce qui limite les débats en séance avant son approbation.

Nous souhaitons que ce temps passé après la séance, jamais pris en compte pour le secrétaire adjoint du comité, soit explicitement prévu comme pour le secrétaire de la FS.

Concernant le registre santé sécurité, le peu d'observations remontées questionne : soit la qualité de vie des agents de la DG et du SARC est excellente, soit cela démontre un déficit de visibilité et d'accessibilité.

Nous opterons pour la seconde supposition. En effet, nous avons tenté d'accéder à ce registre. En passant par le moteur de recherche du portail intranet, il faut sélectionner le résultat présenté en 5<sup>e</sup> position pour avoir accès au lien ALIZE permettant d'accéder au dit registre.

Enfin nous tenons à réaffirmer notre attachement à la qualité de vie au travail des agents de la DG et du SARC.

D'une part, il est triste de constater des situations extrêmes qui peuvent être remontées via les fiches de signalement ; d'autre part, nous avons appris qu'un projet important (au sens du guide) a été annoncé aux agents du SARC. Nous souhaitons nous assurer que les mesures appropriées seront prises pour protéger les agents affectés par de telles situations.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus UNSA-Douanes/CGC